

Conseil communal de Vully-les-Lacs

Point no 6 de l'ODJ de la séance du mardi 30 avril 2019

Demande de crédit de CHF 60'000.- pour l'achat d'un tracteur pour les travaux de la voirie

Préavis Municipal no 2019/01

Rapport de la commission technique

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission technique, composée de Mme Caroline Bessard et MM. Raphaël Vincent et Pascal Ibanez s'est réunie dans les locaux du bureau communal le 16 avril dernier pour étudier le préavis municipal 2019/01 concernant la demande de crédit de CHF 60'000.- pour l'achat d'un tracteur pour les travaux de la voirie.

Le Syndic M. Blaise Clerc ainsi que M. Blaise Gaillet, Municipal nous ont reçus, en remplacement de M. Albert Gavillet, Municipal, absent pour des raisons de santé.

Avant cette séance, le Président de la Commission technique, M. Raphaël Vincent a pris contact et rencontré MM. Thierry Baechler et Anthony Martinucci, employés de la voirie, afin de préciser les besoins en fonction des tâches et des heures qui seront à accomplir avec ce tracteur. La Commission technique tient à soulever que le Municipal M. Albert Gavillet n'a pas contacté les employés de la voirie pour leur demander quelles étaient leurs besoins, leur préférence technique et le choix de la marque du véhicule. Dès lors, la Commission technique a demandé un rapport précis aux employés de la voirie et ceux-ci lui ont remis un rapport analysant de manière précise les fonctionnalités de plusieurs modèles ainsi que leur correspondance ou non par rapport à l'utilisation prévue. Ce rapport est basé sur l'expérience et les essais réalisés avec plusieurs tracteurs.

Lors de sa séance du 16 avril, la Commission technique a ainsi pu relever les points suivants :

- L'analyse proposée par M. Albert Gavillet, Municipal, a probablement tenu compte uniquement de l'aspect financier en omettant la partie technique implicitement induite par les tâches à réaliser et l'expérience des employés.
- Le tracteur Valtra proposé ne répond pas aux besoins et les employés de la voirie ne veulent pas ce modèle pour différentes raisons.
- L'achat d'un tracteur à boîtier manuel n'est pas envisageable.
- Le prix d'achat du tracteur Valtra proposé ne tient pas compte des quelques CHF 25'000.- nécessaires à l'équiper et à l'adapter aux autres machines régulièrement utilisées par les employés pour mener à bien leurs tâches.

Face à ce constat, la Commission technique estime que le choix initial n'est pas le bon et propose donc d'amender le préavis municipal 2019/01 pour proposer l'achat d'un tracteur John Deere 5125R, et justifie ce choix par les raisons suivantes :

- Boîte à vitesses automatique ;
- Joystick hydraulique multifonctions ;
- Freins pneumatiques ;
- Modèle adapté aux machines existantes, pas de frais supplémentaires nécessaires ;
- Marque identique au tracteur déjà en possession de nos employés communaux, facilitant l'adaptabilité et la maniabilité de l'engin ;
- Ce modèle parfaitement équipé peut facilement être pris en mains par d'autres personnes s'il fallait remplacer les employés communaux.

La Commission des finances a également été informée de cette proposition et nous fera part de son rapport tout à l'heure.

Au vu de ce qui précède, la Commission technique vous propose ce soir, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de voter l'amendement au Préavis municipal 2019/01 suivant :

« Accord d'un crédit de CHF 105'000.- pour l'achat d'un tracteur John Deere 5125R pour les travaux de la voirie ».

Il est encore nécessaire de préciser qu'il s'agit d'un outil de travail qui sera utilisé de nombreuses années et qu'il est impératif que cette machine réponde aux besoins réels découlant des travaux à réaliser pour l'entretien de notre commune.

Salavaux, le 18 avril 2019

La Commission technique :

Mme Caroline Bessard

M. Raphaël Vincent

M. Pascal Ibanez